

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 007-7036/19/BM

■ Attribution d'une subvention au profit de Pôle France Marseille pour l'organisation de la 10ème édition de l'Elite Gym Massilia - Approbation d'une convention MET 19/12119/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

Le Pôle France Marseille de gymnastique féminine artistique, inscrit dans le parcours d'excellence sportive de la Fédération Française de Gymnastique, a pour but de former et préparer les sportives des catégories Elite, Jeune et Senior au haut niveau tout en assurant leur suivi sportif et professionnel. Dans ce cadre, l'association organise la compétition internationale Elite Gym Massilia.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par le Pôle France Marseille afin de soutenir la 10^{ème} édition de cette manifestation qui se déroulera du 22 au 24 novembre 2019 au Palais des Sports de Marseille.

Pendant trois jours, grâce à la présence d'une vingtaine de délégations internationales, les spectateurs verront évoluer l'élite mondiale de la gymnastique féminine, par équipe et en individuel. Les finales avec podium viendront clôturer cet événement international de renom qui constituera la 30^{ème} affiche Massilia.

Afin de promouvoir les activités gymniques auprès d'un large public du territoire métropolitain, des animations sont prévues durant toute la durée de l'évènement qui se déroule sur une semaine, tels que le programme Planète Gym, des séances de Gym Handi, ainsi que des défis Gym Usep à destination des scolaires.

La couverture médiatique par les réseaux sociaux, les sites et les médias spécialisés dans cette discipline, assurera une visibilité à l'international de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La Métropole, avec la co-participation du Département des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur et de la commune de Marseille, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation de la 10^{ème} édition de l'Elite Gym Massilia.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole se propose d'octroyer une subvention comme défini dans le tableau ci-dessous :

N°GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget global de l'action	Subvention sollicitée	Subvention proposée	Convention d'objectifs OUI/NON
2019_01354	Pôle France Marseille	Elite Gym Massilia	0€	357 000€	20 000 €	20 000€	OUI
TOTAL						20 000 €	

Il convient d'établir une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire qui doit permettre de verser l'aide financière.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération° HN 021-049/16/CM du 07 avril 2016, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de soutenir l'association Pôle France Marseille pour l'organisation de la 10^{ème} édition de l'Elite Gym Massilia.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association Pôle France Marseille afin de soutenir l'organisation de la 10^{ème} édition de l'Elite Gym Massilia.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS